

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-108 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

Le procès verbal de la séance du 24 octobre 2012 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 24 octobre 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-109 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

Vu les transferts de personnel induits par cette extension et la nécessité de créer les postes au sein de la collectivité,

Il est proposé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet,
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet,
- Modification du régime indemnitaire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide l'ajout des points sus mentionnés à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-110 : CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

L'article 79 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit l'avancement de grade en tant que possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emploi. Chaque statut particulier définit les conditions requises.

Ainsi, au sein de la filière technique, un ingénieur, justifiant d'un an et 6 mois d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de son grade, peut prétendre, au poste d'ingénieur principal.

L'ingénieur actuellement en poste au sein de la collectivité répondant aux critères, et son avancement de grade ayant été proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il convient de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-111 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Vu la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des Collectivités Territoriales, et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 30 et 33, sur le transfert de personnel dans le cas de l'extension du périmètre d'une collectivité,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/117, portant projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec l'extension aux communes du Vigan, Rouffilhac, Milhac, Anglars-Nozac et Fajoles, jusqu'à présent membres de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Il conviendra de procéder aux transferts de personnels inhérents à l'intégration de ces communes.

Le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Haute Bouriane faisant état d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires), il est nécessaire de créer celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2013, au sein de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, afin de pouvoir procéder au transfert de personnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires), et ce à compter du 1^{er} janvier 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-112 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Vu la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des Collectivités Territoriales, et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 30 et 33, sur le transfert de personnel dans le cas de l'extension du périmètre d'une collectivité,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/117, portant projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec l'extension aux communes du Vigan, Rouffilhac, Milhac, Anglars-Nozac et Fajoles, jusqu'à présent membres de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Il conviendra de procéder aux transferts de personnels inhérents de l'intégration de ces communes.

Le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Haute Bouriane faisant état d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, il est nécessaire de créer celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2013, au sein de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, afin de pouvoir procéder au transfert de personnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- valide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, et ce à compter du 1^{er} janvier 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-113 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Considérant le transfert de personnel de la Communauté de Communes Haute Bouriane, et notamment d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,

Considérant la création d'un poste d'ingénieur principal,

Proposition est faite au Conseil Communautaire de modifier le régime indemnitaire applicable aux filières administrative et technique de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Administrative	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	449,29 €	6
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	464,30 €	6
Administrative	Rédacteur (jusqu'au 5 ^{ème} échelon)	588,69 €	6

Indemnité d'Exercice des Missions (IEM) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Administrative	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1143,37 €	1,8
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1173,86 €	1,8
Administrative	Rédacteur	1250,08 €	2
Administrative	Secrétaire de mairie	1372,04 €	2,3
Administrative	Attaché	1372,04 €	3

Indemnité Spécifique de Service (ISS) :

Filière	Grade	Taux de base	Coefficient par grade	Montant moyen annuel	Coefficient géographique	Modulation	Crédit global annuel
Technique	Ingénieur (du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon inclus)	361,90 €	25	9047,50 €	0,9	0,682	5553,36 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Technique	Ingénieur principal (du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon inclus)	361,90 €	42	15199,80 €	1	0,5	7599,90 €
-----------	---	----------	----	------------	---	-----	-----------

Prime de Service et de Rendement (PSR) :

Filière	Grade	Taux moyen annuel	Modulation	Crédit global annuel
Technique	Ingénieur	1659,00 €	1,5	2488,50 €
Technique	Ingénieur principal	2817,00 €	1,11	3126,87 €

L'ensemble de ces montants évolue en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009, 14 avril 2010, 2 juillet 2010, 9 février 2011 et 21 septembre 2011 restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les modifications sus mentionnées du régime indemnitaire,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-114 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET ANNEXE SPANC

Considérant l'état des restes à recouvrer des titres de recettes de l'exercice 2011, au budget annexe SPANC, d'un montant total de 354 € :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant du titre	Reste à recouvrer sur le titre
2011	72	Forfait contrôle périodique installation ANC existante St Projet	80,00 €	80,00 €
2011	120	Forfait contrôle périodique installation ANC existante St Cirq Souillaguet	80,00 €	44,00 €
2011	169	Forfait contrôle de conception installation ANC Peyrilles	77,00 €	77,00 €
2011	186	Forfait contrôle de réalisation installation ANC Gourdon	76,00 €	76,00 €
2011	270	Forfait contrôle de conception installation ANC Payrignac	77,00 €	77,00 €
Total			390,00 €	354,00 €

Considérant que ces titres de recettes présentent un risque de non recouvrement,

Il est proposé de constituer une provision pour créances douteuses, à hauteur de 50% du montant restant à recouvrer, soit de 177 € (354 € x 50%).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la constitution d'une provision pour créances douteuses au budget annexe SPANC, à hauteur de 50% du montant restant à recouvrer au titre de l'exercice 2011, soit 177€,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N° 2012-115 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SPANC

Considérant la décision de l'assemblée de constituer une provision pour créances douteuses, à hauteur de 177 €, au budget annexe SPANC,

Il convient de prévoir les crédits afférents à cette dépense, en section de fonctionnement, au chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions » compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

En conséquence, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au budget annexe SPANC, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 177 €, depuis le chapitre 011 « Charges à caractère général » qui dispose de crédits disponibles :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	177,00 €			
68-6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		177,00 €		
Total	177,00 €	177,00 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget annexe SPANC.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE- Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS- Roger GUITOU- Christian LALANDE- Jean LOUBIERES- Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT- Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY- Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY- Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES- Francine COUDERC- Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE- Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE- Nadine SAOUDI- Patrick DELPECH- Marie-Vivienne PACHOVSKI- Eric BESSIERES- Bruno SABATIER- Christian BECQ- André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-116: DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Considérant la notification du montant définitif du prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), à hauteur de 174 850 €, pour l'année 2012,

Considérant les crédits afférents à cette dépense, prévus à hauteur de 171 942 €, en section de fonctionnement, au chapitre 014 « Atténuations de produits », compte 73923 « Prélèvements pour reversements de fiscalité - Reversements sur FNGIR », au vu du montant notifié en mars 2012,

Considérant que ce montant a fait l'objet d'une actualisation, afin de tenir compte des dégrèvements ordonnancés et des rôles supplémentaires émis jusqu'au 30 juin 2011, des redressements opérés par les services fiscaux sur les bases de la taxe professionnelle de 2010, ainsi que, le cas échéant, de certaines erreurs signalées à l'administration ou identifiées par elle,

Considérant qu'il convient de compléter les crédits prévus, à hauteur de 2 908 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°3 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 2 908 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	2 908,00 €			
014-73923 Prélèvements pour reversements de fiscalité - Reversements sur FNGIR		2 908,00 €		
Total	2 908 ,00€	2 908 ,00€		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3, au budget principal, comme présentée ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE- Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS- Roger GUITOU- Christian LALANDE- Jean LOUBIERES- Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT- Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY- Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY- Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES- Francine COUDERC- Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE- Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE- Nadine SAOUDI- Patrick DELPECH- Marie-Vivienne PACHOVSKI- Eric BESSIERES- Bruno SABATIER- Christian BECQ- André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-117: DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité de compléter l'équipement en matériel et logiciels des postes informatiques du service communication,

Considérant l'obligation d'éclater l'imputation comptable des rémunérations des agents, ce qui nécessite un nouveau paramétrage des logiciels de paye et comptabilité,

Considérant la nécessité de renouveler la carte vidéo de l'ordinateur de l'accueil, ainsi que la protection antivirus de l'ensemble des postes informatiques, au sein des services généraux,

Il convient de compléter les crédits prévus en dépenses d'investissement, à l'opération n°27 « Matériel informatique et bureau », à hauteur de 1 050 €.

En conséquence, il est proposé d'adopter la décision modificative n°4 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 1 050 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues », en section de fonctionnement :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	1 050,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		1 050,00 €		
Total	1 050,00 €	1 050,00 €		

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				1 050,00 €
21-2183-27 Matériel de bureau et informatique		100,00 €		
20-2051-27 Logiciels		950,00 €		
Total		1 050,00 €		1 050,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4 au budget principal, comme présentée ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE- Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS- Roger GUITOU- Christian LALANDE- Jean LOUBIERES- Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT- Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY- Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY- Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES- Francine COUDERC- Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE- Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE- Nadine SAOUDI- Patrick DELPECH- Marie-Vivienne PACHOVSKI- Eric BESSIERES- Bruno SABATIER- Christian BECQ- André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-118 : DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le produit définitif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, perçu et reversé auprès du Syndicat Mixte du Pays de Gourdon, s'élève à 1 037 861 €, au lieu de 1 032 315 € prévus initialement, compte tenu des bases définitives,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°5 suivante, au budget principal, afin d'augmenter les crédits prévus en section de fonctionnement, à hauteur de 5 546 €, en dépenses, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » , et en recettes, au chapitre 73 « Impôts et taxes », compte 7331 « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères » :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65-6554 Contributions aux organismes de regroupement		5 546,00 €		
73-7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				5 546,00 €
Total		5 546,00 €		5 546,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°5 au budget principal, comme présentée ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE- Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS- Roger GUITOU- Christian LALANDE- Jean LOUBIERES- Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT- Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY- Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY- Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES- Francine COUDERC- Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE- Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE- Nadine SAOUDI- Patrick DELPECH- Marie-Vivienne PACHOVSKI- Eric BESSIERES- Bruno SABATIER- Christian BECQ- André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-119 : DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET PRINCIPAL

Considérant que la dépense afférente à l'action d'information et de sensibilisation des scolaires à l'environnement, menée par la SCIC Initiatives Environnement, au titre de l'année 2012, d'un montant de 5980 €, constitue finalement une subvention et non une prestation de service comme prévu initialement,

Il convient de virer les crédits afférents à cette dépense, du chapitre 011 « Charges à caractère général » compte 6188 « Autres frais divers », vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

En conséquence, il est proposé d'adopter la décision modificative n°6 suivante, au budget principal, en section de fonctionnement, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 5 980 € :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6188 Autres frais divers	5 980,00 €			
65-6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		5 980,00 €		
Total	5 980,00 €	5 980,00 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°6 au budget principal, comme présentée ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N° 2012-120 : DECISION MODIFICATIVE N°7 BUDGET PRINCIPAL

Considérant que les tarifs applicables au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage prévoient notamment une caution de 150 € par emplacement,

Considérant que les cautions sont comptabilisées en dépenses d'investissement, au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus », lors de leur restitution,

Considérant que les crédits prévus à cet effet, d'un montant de 3 000 €, sont insuffisants, et doivent être complétés à hauteur de 300 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°7 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 300 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues », en section de fonctionnement, vers le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », en section d'investissement :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	300,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		300,00 €		
Total	300,00 €	300,00 €		

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				300,00 €
16-165 Dépôts et cautionnements reçus		300,00 €		
Total		300,00 €		300,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°7 au budget principal, comme présentée ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-121 : MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE - INTEGRATION DES COMMUNES DU VIGAN, ANGLARS NOZAC, ROUFFILHAC, MILHAC ET FAJOLES.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2012, la CDCI a émis un avis favorable au projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane par le rattachement des communes du Vigan, Anglars-Nozac, Rouffilhac, Milhac et Fajoles, (arrêté préfectoral DRCP/2012/117), qui lui avait été soumis au titre de la loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, et ce à compter du 01 janvier 2013.

L'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane sera subordonné à l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le projet de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane intégrant les communes du Vigan, Anglars-Nozac, Rouffilhac, Milhac et Fajoles, et ce à compter du 01 janvier 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-122 : MANDAT SPECIAL A MADAME LA PRESIDENTE POUR PARTICIPATION A LA CONVENTION NATIONALE DE L'INTERCOMMUNALITE ET AUX ETATS GENERAUX DE LA DEMOCRATIE TERRITORIALE

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à une assemblée locale de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission dans l'intérêt de la collectivité, limitée dans le temps et par son objet, au titre de laquelle les élus peuvent prétendre au remboursement des frais engagés.

Il est proposé de donner mandat spécial à Madame la Présidente afin de représenter la Communauté de Communes Quercy-Bouriane :

- à la Convention Nationale de l'Intercommunalité, organisée par l'Assemblée des Communautés de France, à Biarritz,
- aux Etats Généraux de la démocratie territoriale, organisés par le Sénat, à Paris.

La Collectivité rembourse habituellement les frais selon le barème de la Fonction Publique Territoriale. Cependant, et dans le cadre précis de cette mission, ce barème ne permet pas de couvrir totalement les sommes engagées. Il est donc proposé que Madame la Présidente, soit intégralement remboursée à hauteur des frais réels, sur justificatifs.

Madame la Présidente intervenant lors de la Convention Nationale de l'Intercommunalité, dans le cadre d'un forum sur les questions institutionnelles et la gouvernance des Communautés, l'AdCF prend en charge une partie des frais du séjour, à hauteur de 1 047.64 €.

Madame Danielle DEVIERS, Présidente, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accorde un mandat spécial à Madame la Présidente pour sa participation à la Convention Nationale de l'Intercommunalité et aux Etats Généraux de la démocratie territoriale sus mentionnés,
- valide le remboursement auprès de Madame la Présidente des frais réels engagés,
- valide la sollicitation auprès de l'ADCF de la prise en charge d'une partie des frais occasionnés par la participation à la Convention Nationale de l'Intercommunalité, à hauteur de 1 047.64 €.
- autorise Monsieur Serge BORIES, Vice-Président par délégation, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-123 : MANDAT SPECIAL A MADAME LA PRESIDENTE POUR PARTICIPATION AU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (AdCF) AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à une assemblée locale de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission dans l'intérêt de la collectivité, limitée dans le temps et par son objet, au titre de laquelle les élus peuvent prétendre au remboursement des frais engagés.

Madame Danielle Deviers, Présidente de la Communauté de Communes, a été, en 2012, nommée membre du Conseil d'Orientation de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF).

Dans le cadre de cette fonction, elle est appelée à siéger régulièrement au sein de ce conseil, ainsi qu'au sein de diverses commissions et lors de la Convention Nationale de l'Intercommunalité.

Le remboursement des frais s'effectue, habituellement, selon le barème des services fiscaux appliqué à la Fonction Publique Territoriale. Cependant, et dans le cadre précis de cette mission, ce barème ne permettra pas de couvrir totalement les sommes engagées. Il est donc proposé de procéder au remboursement intégral des frais réels, sur justificatifs.

Madame Danielle Deviers, Présidente, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accorde un mandat spécial à Madame Danielle Deviers, Présidente, pour ses participations au Conseil d'Orientation de l'Adcf, en lien avec ses fonctions, et ce au titre de l'année 2013,
- valide le remboursement des frais réels engagés,
- autorise Monsieur Serge BORIES, Vice- Président par délégation, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-124 : CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2013

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le calendrier communautaire du premier semestre 2013 comme suit :

- mercredi 27 février 2013 à 17 heures 30
- mercredi 27 mars 2013 à 17 heures 30
- mercredi 15 mai 2013 à 17 heures 30

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du calendrier des Conseils Communautaires du 1^{er} semestre 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU
Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.
Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT
Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES
Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN
Saint Clair : François ROUQUIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-125 : HOTEL D'ENTREPRISES : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE « BOIS ET MATIERES »

Lors de ses délibérations n°2010-159 et n°2011-12, le Conseil Communautaire validait les loyers applicables aux locaux de l'Hôtel d'Entreprises de Cougnac. Ces délibérations prévoyaient le cadre suivant :

	Contrat initial 24 mois	Année N du renouvellement	Année N+1 du renouvellement
Atelier + bureau + sanitaires + sas	520 € HT	620 € HT	720 € HT
Atelier + sanitaires + sas	410 € HT	510 € HT	610 € HT
Atelier	390 € HT	490 € HT	590 € HT
Bureau + sanitaires + sas	130 € HT	230 € HT	330 € HT
Bureau	110 € HT	210 € HT	310 € HT

L'entreprise « Bois et Matières » est installée à l'Hôtel d'Entreprises depuis le 01/01/2011, et occupe un Atelier + sanitaires+ sas pour un loyer mensuel de 410 € HT, pour une durée de 24 mois arrivant à échéance au 31 décembre 2012.

Le chef d'entreprise souhaite pouvoir bénéficier de 24 mois supplémentaires pour l'occupation de ces locaux et y ajouter l'occupation d'un bureau.

Pour prendre en compte les difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées du fait de la crise économique, il est proposé au Conseil communautaire de reconduire le contrat d'occupation des locaux avec l'entreprise « Bois et matières », sur la base du tarif initial d'entrée dans l'hôtel d'entreprises, soit 520 € HT pour l'occupation d'un lot complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement du contrat d'occupation précaire de l'entreprise « Bois et Matières » au sein de l'Hôtel d'Entreprises de Cougnac, pour une durée de 24 mois.
- valide un loyer mensuel de 520 € HT, pour l'occupation d'un lot complet soit : Atelier + Bureau + Sanitaires+ sas,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-126 : ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS MOBILIERS- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre des travaux d'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage, les services techniques de la Communauté de Communes ont procédé à la dépose de barrières de stationnement abimées, devenues inutilisables.

Considérant qu'en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, par délégation du Conseil Communautaire, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant que Madame la Présidente n'ayant pas reçu délégation en ce domaine, l'assemblée doit en délibérer,

Considérant la proposition de la SARL R.B.V.L. (Récupération Basse Vallée du Lot) 46220 Pescadoires de reprendre ces biens,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la cession des biens, sus mentionnés, à la SARL R.B.V.L., pour un montant de 53,10 €,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-127 : VENTE DU LOT N°12 DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE A LA « S.C.I LA GRANDE OURSE »

Par délibération en date du 10 février 2010, le Conseil communautaire a validé la vente des lots 6 (d'une contenance de 440m² et au prix de 5 280,00 € HT) et 10 (d'une contenance de 2077m² et au prix de 24 924,00 € HT) à la SCI « La grande Ourse », pour la réalisation d'un bâtiment pour l'implantation d'une entreprise de logistique et de commercialisation en gros et semi-gros de pièces détachées et matériels pour les stores et volets roulants.

Puis, cette société a sollicité l'élargissement du lot n°10 en se portant acquéreur de 120m² de terrain formé d'un talus (et ce au prix de 1,00 € du m²), délimitant le lot n°11. Cette extension et cette vente ont été validées par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 16 décembre 2011, et ont nécessité une modification du plan de composition de la zone. Le lot n°11 est donc devenu le lot n°12, suite à la modification du parcellaire.

Monsieur LAGRANGE (société SERVISTORE), via la S.C.I « La grande Ourse », souhaite, à présent, se porter acquéreur du lot n°12.

Le lot n°12 a une contenance de 1 416m².

Pour mémoire, le Conseil Communautaire, en séance du 8 juillet 2009, avait déterminé le prix de vente à 12 € HT le m², soit 16 922,00 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la vente du lot n°12 de la Zone d'Activités de la Croix de Pierre à la SCI « La Grande Ourse » dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-128 : APPLICATION DES PENALITES- MARCHE DE TRAVAUX RELAIS ENS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a démarré les travaux de restauration et d'aménagement de l'ancienne école du Dégagnazès en Relais Espace Naturel Sensible en septembre 2011, pour une durée initiale de neuf mois, hors période de préparation de chantier.

Du fait d'un retard de chantier lié à une fuite d'eau pendant l'hiver et au temps de séchage nécessaire avant la reprise des travaux (peintures et menuiseries notamment), une prolongation des délais de réalisation des travaux avait été notifiée aux entreprises par ordre de service au mois de juin 2012, repoussant la fin du chantier de trois mois.

Malgré cela, certaines entreprises ont accumulé des absences injustifiées aux réunions de chantier ainsi que des jours de retards dans l'exécution des travaux. L'application du cahier des clauses administratives particulières aboutit pour certaines entreprises, à des pénalités dépassant le seuil d'exonération de 1 000,00 € (prévu par le CCAG Travaux), mais aussi le seuil de ce qui est économiquement supportable.

De ce fait, et dans la limite du budget de l'opération voté lors du conseil communautaire du 21 septembre 2011, il est proposé de fixer un seuil maximum pour l'application des pénalités, afin de ne pas entamer la viabilité des entreprises concernées, tout en les faisant participer aux surcoûts engendrés par les retards de l'opération. Ce seuil maximum pour l'application des pénalités sera de 4% du montant global TTC des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 28 votes pour et une abstention (Madame Nathalie Denis) :

- valide un seuil maximum de 4% du montant global TTC des travaux, pour l'application des pénalités, aux entreprises de travaux du Relais ENS,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-129 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ACHAT DE LIANT POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Lors de sa séance du 24 octobre 2012 (délibération n°2012-096), le Conseil Communautaire a validé la constitution d'un groupement de commande avec le Département du Lot, la Communauté de Communes Haute Bouriane, la Communauté de Communes du Pays de Salviac, la Communauté de Communes Sud Bouriane et le SIVOM de Limogne en Quercy, afin de faciliter la passation de marché de liant pour l'entretien des voiries communautaires.

Dans cette même délibération, il a été validé de désigner deux membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes afin qu'ils siègent, en tant que représentants, au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande. Monsieur Serge Bories a donc été nommé titulaire et Monsieur Jean Loubières suppléant.

Néanmoins, Monsieur Serge Bories et Monsieur Jean Loubières n'étant pas membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il convient de procéder à leur remplacement.

Proposition est faite au Conseil Communautaire de désigner un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande relatif à l'achat de liant pour l'entretien des voiries communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 28 votes pour et une abstention (Madame Delphine Soubiroux-Magrez), désigne deux membres de la Commission d'Appel d'Offres, comme les représentants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane qui siègeront au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, respectivement Monsieur Yves LOUBIERES en tant que titulaire et Monsieur Yvon BELLY en tant que suppléant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-130 : VOIRIE- RENOUELEMENT DU MARCHE A BONS DE COMMANDES

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de « Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes a notifié le 24 septembre 2012 un marché à bons de commandes relatif aux travaux d'investissement à réaliser sur les voies communautaires.

Conformément à l'article 1-3 du cahier des clauses administratives particulières régissant le marché, le pouvoir adjudicateur doit informer l'opérateur économique du renouvellement du marché pour un an supplémentaire.

Suite à la réception des travaux de voirie, et avec l'accord de l'opérateur économique, il est proposé de renouveler le marché n°2012 MAPA TRA-03 « Programme de modernisation de la voirie communautaire » pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du marché à bons de commandes n°2012 MAPA TRA-03, relatif à la modernisation de la voirie communautaire, pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 novembre 2012

Etaient présents :

Concorès : Catherine LARRIVE– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie- Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS– Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ.

Lamothe- Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY– Patrick CAPY

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean Claude MAURY– Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES– Francine COUDERC– Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE– Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Josée ALBA-BOUSCASSE–Nadine SAOUDI– Patrick DELPECH– Marie-Vivienne PACHOVSKI– Eric BESSIERES– Bruno SABATIER– Christian BECQ– André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yvon BELLY

N°2012-131 : MODIFICATION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Suite à la démission de Monsieur Philippe MARTEGOUTE, il est nécessaire de le remplacer au sein du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ est proposée comme candidate.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 28 votes pour et une abstention (Madame Delphine Soubiroux-Magrez), désigne Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ comme membre au sein du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS